

Dépenses d'élection

Il s'agirait de sommes payées directement pour faciliter le scrutin, au lieu de sommes dépensées comme bon lui semble, par quiconque semble être nommé pour les dépenser.

Le bill C-203 contient plusieurs lacunes. On aurait pu adopter des amendements ou encore inclure des articles beaucoup plus précis, pour permettre à l'individu de recevoir le maximum de sécurité et d'information vis-à-vis des options politiques. Mais d'aucune façon n'avons-nous réussi à garantir ceci aux individus autrement que par l'intermédiaire de caisses électorales qui, on le sait, favorisent toujours les gros partis en place au détriment des plus petits, surtout dans le domaine de l'information.

Dans l'ensemble, le bill C-203 constitue une nette amélioration au point de vue électoral. Mais encore là, j'attends avec impatience les rapports qui seront présentés à la suite des prochaines élections, en critique à l'application du bill C-203 et de la loi électorale modifiée. J'attends avec impatience ces rapports, pour prouver à quel point le bill C-203 ne solutionnera pas le problème d'une répartition équitable entre les partis politiques en ce qui a trait à l'information, à l'avantage de la population, lors d'une campagne électorale.

● (1700)

[Traduction]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a discuté du rappel au Règlement, on a dit que le prochain orateur de notre parti pourrait se lancer dans une discussion générale, car le représentant de Skeena (M. Howard), qui a ouvert le débat pour nous, parlait de sa motion n° 2. Je ne veux pas en profiter mais je veux participer à cette discussion et à toutes les autres interventions que l'on fera au cours de ce débat d'une manière aussi brève et aussi directe que possible.

Je parle au nom de la majorité de mes collègues, sinon de tous. A mon avis, même si le présent bill comporte des lacunes, il doit être adopté dès qu'il est raisonnablement possible de le faire. Je ne veux pas dire que l'on ne puisse pas y apporter des amendements acceptables, même après la présente étape. En dépit du désir général de voir ce bill adopté, certains amendements peuvent être nécessaires car, dans notre pays et notre assemblée libres, il y a parfois des divergences d'opinions. A mon avis, la plupart des membres de notre parti limiteront leurs interventions au cours du débat afin d'accélérer l'adoption du bill, et je compte faire de même. Ceci dit, je propose maintenant de passer à l'amendement de mon collègue, le représentant de Skeena.

Personnellement, je ne suis pas d'accord avec cet amendement dont l'effet est, sauf erreur, de restreindre les termes du bill original amendé par le comité, dans la définition des dépenses d'élection et d'inclure le coût des marchandises ou services assurés par un gouvernement, une société de la Couronne ou tout autre organisme public. Il est vrai que, comme l'a dit le représentant de Skeena, le but de cet amendement est de modifier les termes relatifs à la source des dépenses de campagnes électorales en supprimant les mots «un gouvernement, une société de la Couronne ou tout autre organisme public» pour les remplacer par «Sa Majesté du chef du Canada». A mon avis, il s'agit d'un amendement restrictif et ce n'est pas bon. Il

[M. Caouette (Charlevoix).]

permettra aux gouvernements et organismes provinciaux de contribuer directement ou indirectement aux fonds électoraux et le député de Skeena a parlé de cette possibilité. Dans ce cas, pourquoi ne considérerait-on pas que leurs contributions font partie des dépenses globales d'élections?

J'ai oublié le nom du député qui a proposé cet amendement, mais à mon avis ce serait utile. Il stipule que les gouvernements qui décident de contribuer à une campagne électorale soient assujettis aux règles, restrictions et responsabilités prévues par la loi. Comme mon collègue le député de Skeena a proposé un amendement restrictif, je ne compte pas voter en faveur de l'amendement et j'incite les autres députés à faire de même.

Une voix: Dissension dans les rangs.

M. Brewin: Pourquoi pas?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Greenwood (M. Brewin), je n'entends pas profiter de l'occasion pour faire un grand discours sur cet amendement. Je voudrais, cependant, exprimer mon accord avec l'effet restrictif d'un des amendements proposés à l'article en question. Par conséquent, il serait préférable d'adopter l'amendement, agréé par le comité, qui élargit la définition de «dépenses d'élections» pour comprendre le coût de marchandises et services, si je me souviens bien, «assurés par un gouvernement, une société de la Couronne ou tout autre organisme public».

Notre première impression était que la définition générale englobait cette précision. Toutefois, nous acceptons avec plaisir d'ajouter cet éclaircissement à la définition. Nous croyons qu'il est nécessaire de l'adopter afin de conserver le bill tel qu'il a été proposé par le député de Rocky Mountain (M. Clark) et accepté par l'ensemble du comité.

J'ai dit que je n'avais pas l'intention de faire un discours d'ordre général, mais je tiens à exprimer aux membres du comité mon appréciation de leur travail au long des séances très longues et très dures qu'ils ont dû passer à examiner, analyser et disséquer le bill. Comme l'a dit le député de Halton (M. O'Connor), aucun autre bill n'a probablement fait l'objet d'un examen aussi minutieux en comité que ce bill confié au comité permanent des privilèges et élections. L'atmosphère au sein de ce comité a été presque totalement dépourvue d'esprit de parti. Il y a eu à l'occasion des flambées de sectarisme, mais elles se sont vite éteintes et la discussion s'est poursuivie en toute objectivité et impartialité.

J'ai émis l'opinion, au moment de la présentation du bill à la Chambre, qu'il intéressait tous les députés à la Chambre des communes et qu'il concernait chacun d'entre nous, et qu'il ferait sans doute l'objet d'un examen très attentif par le comité et bénéficierait de l'étude minutieuse des députés. Je crois que tel a été le cas et que la structure générale du bill a été préservée. Le député de Halton a décrit, probablement mieux que je ne pourrais le faire à cette étape, la structure générale du bill dont est saisie la Chambre. Il ne fait aucun doute que l'on a apporté des amendements qui amélioreront l'application de cette mesure législative et, probablement, amélioreront la définition de l'expression «valeur commerciale» et le reste. Cette question a demandé beaucoup de temps au comité.